

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°55/2022

L'an **deux mil vingt-deux**, le **22 septembre**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT** Mme Caroline **FERRAND**, M. Florian **D'ANGELO**, Mme Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mmes Christine **TROUBA**, Monique **RAVOUNA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY**, Philippe **MANTERO**.

Procurations : Mme Martine **BLACHE** (pouvoir à M. Sébastien **BLACHE**), M. Jean-Louis **ANDREU** (pouvoir à M. Franck **BRON**), M. Philippe **DANGELY** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à Mme Pauline **BRON**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

M. Florian **DANGELO** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : ACQUISITION TENEMENT IMMOBILIER 23 BIS BOULEVARD DE VERNA.

Exposé du Maire

La commune de Tignieu-Jamezyieu est propriétaire de sept parcelles de terrain situées boulevard de Verna, ayant accueillis les services d'EDF, puis de l'ancien SIVOM de l'agglomération.

Actuellement, deux associations caritatives occupent les trois bâtiments constituant ce bien.

Cinq parcelles sont implantées sur la commune de Pont de Chéruy, à savoir les parcelles cadastrées AE n°164-165-166-305 et 306. Les deux parcelles restantes (AT n°146 et 147) sont implantées sur la commune de Tignieu-Jamezyieu.

L'ensemble du tènement représente une superficie de 4.411 m².

Nous avons rencontré le Maire de Tignieu-Jameyzieu, afin de lui proposer d'acquérir ces sept parcelles.

Une estimation a été réalisée par France Domaines pour chacune des deux communes ; estimation qui a fixé à 650.000 € la valeur du tènement dans son ensemble.

Le Conseil Municipal de Tignieu-Jameyzieu, par délibération du 13 mai 2022 a entériné la cession à la commune de Pont de Chéruy des sept parcelles précitées au prix de 600.000 €.

Nous vous proposons d'acquérir à ce prix lesdites parcelles.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Décide d'acquérir les parcelles cadastrées AT n°146 et 147 situées sur Tignieu-Jameyzieu, ainsi que celles cadastrées AE n°164-165-166-305-306 situées sur Pont de Chéruy ; l'ensemble appartenant à la commune de Tignieu-Jameyzieu, au prix de 600.000 €.

☞ Autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer l'acte de cession s'y rapportant, ainsi que tous documents relatifs à cette cession.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 26 septembre 2022
Le Maire,

